

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
10/06/2020

Dossier complet le :
11/06/2020

N° d'enregistrement :
f09320p0139

1. Intitulé du projet

RD 1075 - Modernisation du Pont de Channe et de ses accès
Commune de Montrond

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Marie BERNARD, Président

RCS / SIRET

2 2 0 5 0 0 0 1 1 0 0 0 8 9

Forme juridique Collectivités territoriales

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6a - Infrastructures routières	Elargissement du pont de Channe avec création d'un trottoir sur l'ouvrage et reprise des accès au pont du PR 35+837 au PR 36+68.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste :

- à sécuriser le pont de Channe au vu des désordres constatés lors des précédentes IDP. L'ouvrage est aujourd'hui classé en catégorie 4S au sens de l'IQOA
 - à élargir le profil en travers de 8.34m actuellement à 10.1m afin d'ajouter un trottoir dans la continuité du trottoir existant le long de la RD1075 sur la partie amont
 - à mettre en cohérence les accès avec le nouveau profil du pont et sécuriser l'entrée en agglomération
- La sécurisation et l'élargissement du pont nécessitent la dépose des structures d'élargissement actuelles.
L'élargissement se fera par dalle générale sur remblai avec mise en place de poutres latérales appuyées sur des bracons ou corbeaux en béton armé fixés dans les murs en retour.
les talus seront légèrement engraisé de part et d'autre de l'ouvrage et sur les accès.
Les interventions sont prévues depuis la chaussée et ne nécessitent pas de modifications sur le cours d'eau

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est d'améliorer la sécurité offerte aux usagers de la RD1075 et aux piétons depuis le centre-ville en direction de Serres. L'opération s'inscrit dans le cadre du programme de modernisation de la RD1075 et faisant l'objet d'une contractualisation au titre du CPER 2015/2020.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'opération est caractérisée principalement par :

Phase 1 : Amont avec circulation sur la partie aval

- la dépose de la structure d'élargissement existante y compris les réseaux
- le décaissement du remblai
- la mise en œuvre de la dalle générale
- la création du trottoir et la mise en œuvre du dispositif de retenue
- la repose des réseaux

Phase 2 : Aval avec circulation sur la partie amont : les mêmes opérations sont réalisées côté aval.

Phase 3 : Clavage des dalles en partie centrale

En parallèle, les travaux de réparation de la voûte existante seront menés.

Les travaux sur les raccordements seront réalisés.

Les travaux, réalisés dans l'emprise de la plateforme routière et depuis le pont, seront réalisés sous circulation avec mise en place d'un alternat à feux et une vitesse limitée à 30km/h. Des coupures totales seront nécessaires de manière ponctuelle. des déviations VL et PL seront mises en place.

Les travaux sont prévus au printemps 2021 pour une durée de 6 mois avec éventuellement une coupure estivale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic attendu est similaire au trafic actuel. Le trafic 2008 était de près de 7500 véhicules par jour dans les deux sens dont 560 PL.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

sans objet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du projet (dont pont)	225 m (11.45m)
Largeur de la voie	(3.3 m + 1 m d'accotement) X2
Largeur du pont (dont voies de circulation, bandes dérasées, trottoir)	10.1 m (3.3X2 ; 0.5X2 ; 1.5)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Montrond

Le projet est sur le domaine public.

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 4 ° 3 8 ' 3 5 " 17 Lat. 0 5 ° 7 4 ' 2 6 " 82

Point d'arrivée :

Long. 4 4 ° 3 8 ' 3 5 " 47 Lat. 0 5 ° 7 4 ' 3 2 " 56

Communes traversées :

Montrond

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se situe à proximité du Buëch qui lui est une ZNIEFF
En zone de montagne ?	☒	☐	le projet se situe à une altitude moyenne de 630m.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	PNR des Baronnies provençales
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	zone de présomption archéologique 213072
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Torrent de Channe

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La commune n'est pas couverte par un PPR mais un PAPI d'intention est envisagé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE du Buëch
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe à proximité du site Natura 2000 FR9301519 Le Buëch
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	un léger engraissement des talus sera nécessaire
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	le projet pourrait impacter le compartiment chiroptère. Aussi, le maître d'ouvrage a déjà conduit un prediagnostic au printemps et va conduire un diagnostic d'ici juillet 2020 pour établir la population présente et prendre les mesures qui s'imposent.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	le projet pourrait impacter le compartiment chiroptère. Aussi, le maître d'ouvrage a déjà conduit un prediagnostic au printemps et va conduire un diagnostic d'ici juillet 2020 pour établir la population présente et prendre les mesures qui s'imposent.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le pont est en zone de sismicité 2.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	La réalisation des travaux va engendrer des déplacements d'engins de chantier sur une période de 6 mois environ. Pendant les travaux, la mise en place d'un alternat à feux perturbera les conditions de circulation sur l'itinéraire. des coupures ponctuelles auront lieu avec report de trafic sur d'autres itinéraires.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	La réalisation des travaux est source de bruit compte tenu des déplacements d'engin.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Les travaux sont susceptibles de créer des vibrations. La SNCF fournira des prescriptions en amont concernant les vibrations à éviter à proximité de la voie ferrée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Le e projet n'engendre pas d'émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, lors des travaux de terrassements, des émissions de poussières sont possibles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	un diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques va être réalisé. En fonction des résultats, les mesures nécessaires seront prises.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Sur la base de la consultation des bases de données disponibles, le projet n'est pas inclus directement dans une ZNIEFF ou une zone Natura 2000. Le projet n'empiète sur aucune surface agricole ou forestière : les travaux s'appuient sur la plate-forme routière existante. Les travaux auront lieu depuis le pont routier et non depuis le torrent.

Le maître d'ouvrage a commandé un diagnostic chiroptères qui sera réalisé d'ici le mois de Juillet. En fonction des résultats, des prescriptions seront intégrées au marché de travaux.

Aussi, au regard des éléments fournis dans le formulaire, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

